

# L'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DIPLOMATIQUE DE L'AZERBAÏDJAN LORS DES CONFÉRENCES DE CANNES ET DE GÊNES (1922)

*Séance de la Conférence de Gênes*

## Le prélude de Cannes

**E**n janvier 1922 la politique de l'Entente à l'égard de la Russie soviétique tournait avant tout autour de la question du rétablissement des relations économiques, qui était une source de contradictions entre l'Angleterre et la France. C'étaient les Français qui avaient été le plus lésés par le refus des bolcheviks de rembourser les emprunts contractés par le gouvernement tsariste et de renoncer aux nationalisations forcées auxquelles ils avaient procédé en Russie. Un très grand nombre de Français possédaient des titres



*La délégation soviétique à la Conférence de Gênes*

d'emprunts russes, et le refus des bolcheviks de reconnaître les dettes du gouvernement tsariste porta un rude coup à la situation financière, déjà bien fragile, de 1600000 petits épargnants; ceux-ci formèrent un important groupe de pression qui militait pour la mise en œuvre d'une politique antibolchévique (1).

Ainsi, à la différence du Premier ministre britannique Lloyd George, impatient de revenir sur le marché russe, les Français posaient comme condition indispensable au rétablissement des relations économiques le règlement par les bolcheviks de la question des dettes tsaristes, et ils s'en tenaient à la politique du cordon sanitaire (2).

La question du rétablissement des relations économiques avec les Soviets concernait directement l'Azerbaïdjan. À l'époque, près de 90% du pétrole de l'ancien Empire russe était extrait aux alentours de la Caspienne, dans les gisements de Bakou et de Grozny qui, à la différence d'autres entreprises russes, avaient relativement peu souffert en 1918-1920.

Après l'invasion de l'Azerbaïdjan par l'Armée rouge fin avril 1920, il fut procédé, conformément à la théorie et à la pratique du bolchévisme, à la nationalisation totale de l'industrie pétrolière, ce qui entraîna la suppres-

sion dans le pays de 272 sociétés privées, appartenant pour la plupart à des étrangers (3). Bien conscients de l'attrait économique du Caucase pour les pays de l'Entente, les bolcheviks ne manquèrent pas l'occasion de faire des ressources naturelles de la région l'objet d'un marchandage politique et de semer ainsi encore plus la discorde entre les Alliés occidentaux.

Au début de 1922 commencèrent à parvenir aux oreilles des représentants des missions diplomatiques d'Azerbaïdjan, de Géorgie et du Caucase du Nord des rumeurs faisant état de négociations engagées par la société anglo-hollandaise Royal Dutch Shell avec les bolcheviks et portant sur des achats de pétrole de Bakou. Si ce contrat était signé, les bolcheviks pourraient compter sur le soutien de Henri Deterding, propriétaire de la société en question et l'une des personnes les plus influentes dans la politique anglaise et européenne.

Outre le problème des réparations et de la reconstruction de l'Europe, les conversations engagées à Cannes du 6 au 13 janvier 1922 tournèrent autour du rétablissement des relations économiques avec la Russie et des emprunts russes.

Tout en cherchant à maintenir l'implication de la Grande-Bretagne dans les affaires européennes et

l'alliance franco-britannique, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français Aristide Briand se vit contraint de suivre la position de Lloyd George, en dépit du fait que la majorité de la classe politique française s'opposait à ce que les bolcheviks soient conviés à la future conférence tant qu'ils n'auraient pas accepté une série de conditions préalables. Ces raisons, et quelques autres encore, entraînèrent une semaine plus tard la chute du cabinet Briand.

Néanmoins, Raymond Poincaré, qui avait succédé à Briand à Matignon et qui était partisan d'une attitude intransigeante à l'égard du bolchévisme, dut accepter que les Soviets soient invités à la prochaine conférence sans conditions préalables, car cette invitation avait déjà été signée avant lui par Briand (4).

Le 4 janvier 1922, le jour de la réunion des responsables de l'Entente à Cannes à la veille de la conférence, Ali Mardan-bey Toptchubachov, Akaki Tchenkeli, Abdoul Medjid Tchermoeff et Avetis Aharonian, chefs des missions diplomatiques de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Caucase du Nord et de l'Arménie à Paris, avaient remis une note à Briand ainsi qu'aux membres du Conseil Suprême de l'Entente (5). Ce document affirmait que, conformément à la déclaration signée par les représentants des Républiques du Caucase le 10 juin 1921, tout arrangement passé par des États étrangers ou par des personnes privées avec les autorités d'occupation serait considéré nul et non avenu (6).

Cette position des gouvernements caucasiens en exil fut réaffirmée de façon plus détaillée dans une note du 5 janvier. Ce document formulait principalement la demande d'inclure le Caucase dans le système économique de reconstruction de l'Europe. «Au moment où les Grandes Puissances se réunissent pour s'occuper du problème du relèvement économique de l'Europe, nous, représentants des peuples caucasiens, espérons fermement que la question du Caucase occupera la place qui lui revient, dans le système du relèvement économique.

[...]

En même temps, par les richesses de son sous-sol en pétrole, manganèse, cuivre, charbon de terre et autres minerais, par ses forêts, par sa production en coton laine, soie, tabac, etc... le Caucase se présente comme une des plus importantes sources de matière premières pour les industries de l'Europe» (7).

Les auteurs du document faisaient ressortir que, bien que le Caucase soit occupé par les bolcheviks, la population locale ferait tout son possible pour ne pas



*Ali Mardan-bey Toptchubachov*

travailler au profit des occupants. «La lutte pour l'indépendance, les soulèvements et les guerres [...] seront interminables et ne feront que développer la ruine dans la contrée» (8).

Ce qui laissait clairement entendre que les gouvernements en exil avaient la possibilité, avec l'aide de la population mécontente, de s'opposer à l'exploitation des richesses naturelles du Caucase.

Il était rappelé que l'écrasante majorité des concessions du Caucase appartenait à des capitaux étrangers, et non pas russes. Cet argument était susceptible de toucher particulièrement les Français, si sourcilieux sur le problème des dettes russes.

«L'industrie du Caucase, si tant est qu'il en existât une, n'était pas russe, car 85 %, sinon davantage, du capital engagé dans l'exploitation du naphte, du cuivre, du charbon, du manganèse, étaient entre les mains des étrangers, le capital indigène (arménien, azerbaïdjanais, circassien, géorgien) ne peuvent, naturellement, être considéré comme russe» (9).

À la fin du document, ses auteurs formulaient deux recommandations majeures:

«1) D'inclure les Républiques du Caucase – Arménie, Azerbaïdjan, Caucase du Nord, Géorgie – dans le système

*L'un des documents de la délégation azerbaïdjanaise à Paris. 1923*

RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

le 12 July 1923

DÉLÉGATION  
A LA  
CONFÉRENCE DE LA PAIX

59, rue Spontini Paris (16)

C E R T I F I C A T E

This is to certify that Lt.Colonel John Allan RULE was legally divorced from his wife, nee WELLARD, by the Azerbaïdjan Government in Baku in February 1920. The documents relating to same were left in Baku when the Bolshevists occupied this city on the 27th April 1920.

PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION DE PAIX  
DE LA  
RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN



du relèvement économique de l'Europe comme une unité économique entièrement distincte de la Russie.

2) De décider, qu'au cours de l'examen des conditions et du mode de participation des Républiques du Caucase dans le relèvement économique de l'Europe, nous soyons appelés et entendus en tant que représentants légaux des dites Républiques» (10).

Le 7 janvier, quand approchaient de leur terme les pourparlers sur l'admission de représentants des bolcheviks à la future conférence sans conditions préalables et qu'il devint clair que Briand, sur cette question, devrait se rallier au point de vue de Lloyd George, une nouvelle note fut adressée au président du Conseil français. A.M. Toptchubachov, A. Aharonian et E. Gueguetchkori, qui s'étaient spécialement rendus à Cannes, faisaient ressortir que, suite à l'occupation de force des États caucasiens par les troupes bolchéviques, il était indispensable, «pour la pacification du Caucase et le rétablissement des justes droits de ces Républiques, dont les unes sont reconnues *de jure* et les autres *de facto*, il est indispensable d'établir, comme une des conditions de l'entrée en relations avec la Russie Soviétique, la libération des territoires de ces Républiques de l'occupation militaire dont elles sont actuellement l'objet.

Seule cette solution de la question dont il s'agit peut rétablir la paix au Caucase et créer les conditions normales nécessaires au bien-être économique et politique de cette riche contrée», concluait ce document (11).

### La lutte à Gênes pour les ressources pétrolières de l'Azerbaïdjan

Le 30 janvier 1922, après l'investiture du cabinet Poincaré, A.M. Toptchubachov, A. Tchenkeli, A.M. Tchemoeff et A. Aharonian adressèrent au président du Conseil français un mémorandum (12), dans lequel ils résumaient l'état de la question caucasienne dans son ensemble, ainsi que l'historique de leurs rapports avec le gouvernement Briand; ils y exprimaient également l'espoir de la poursuite de leur collaboration. Reprenant leur proposition d'inclure le Caucase dans le système de reconstruction économique de l'Europe en tant qu'entité distincte de la Russie, et réaffirmant aussi leur désir d'être écoutés, en tant que représentants légaux des États caucasiens, lors de la discussion des conditions de la reconstruction économique de l'Europe, les auteurs du document présentèrent au président du Conseil la requête suivante.

Expliquant que les pourparlers entrepris à l'initia-

*Les membres de la délégation azerbaïdjanaise à Paris. De gauche à droite: M. Maherramov, M. Mekhdiyev, A.M. Toptchubachov. Début des années 20 du XX<sup>e</sup> siècle*



tive de Briand avec les milieux financiers et industriels étaient suspendus en raison de la situation incertaine dans laquelle se trouvaient pour le moment les Caucasiens, ceux-ci priaient Poincaré de se poser au nom du gouvernement français en garant de la réalisation des accords passés par les Français avec les gouvernements caucasiens en exil: «Peut-être le gouvernement français pourrait-il faire connaître, dans la forme et de la manière qu'il jugerait opportunes, aux établissements financiers, avec lesquels nous sommes actuellement en tractations, que quoiqu'il arrive ultérieurement, la France prendra les mesures nécessaires pour faire reconnaître les droits acquis au Caucase par des citoyens ou groupements français négociant avec les gouvernements indépendants du Caucase» (13).

Il vaut la peine de noter que le gouvernement français, même après la venue aux affaires du cabinet Poincaré, a poursuivi ses contacts avec les représentants en exil des Républiques du Caucase. Plus intransigeant avec les bolcheviks que Briand, Poincaré ne laissa planer aucun doute sur sa détermination. Certes, à la différence de Briand qui, en 1921, pour des considérations géopolitiques, soutenait l'idée d'un Caucase uni, Poincaré, en 1922, se préoccupa d'abord de la Géorgie en tant que pays reconnu *de jure* par le Conseil Suprême de l'Entente, avant de tenter, dans la foulée, d'agir en faveur des autres Républiques du Caucase. Le principal problème, pour les Caucasiens, demeurait l'attitude du gouvernement anglais de Lloyd George, qui cherchait par tous les moyens à faire échouer la politique de Paris (14).

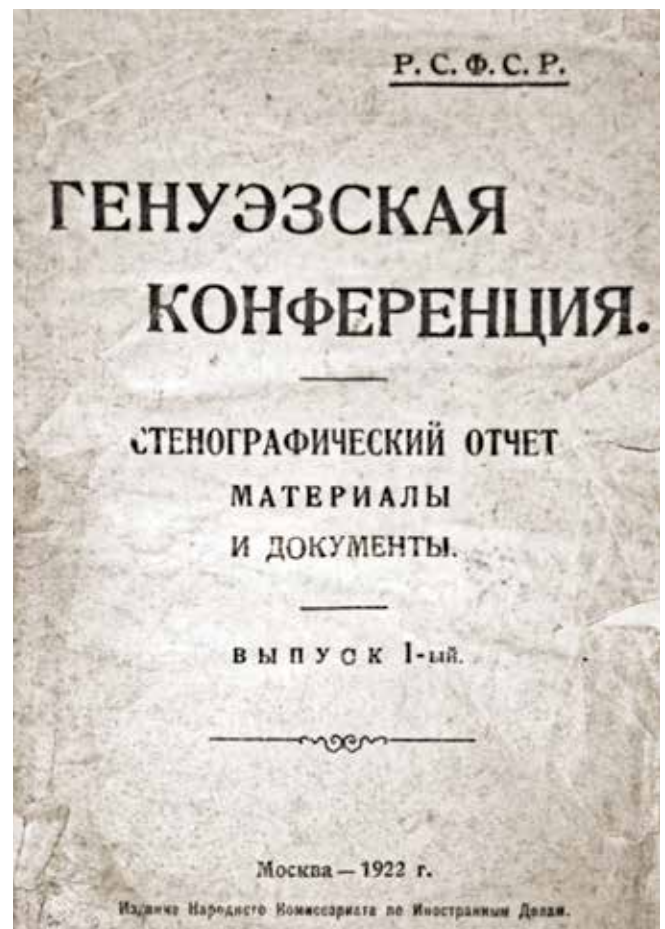
C'est sur la question de la participation de la délégation géorgienne aux travaux de la future conférence de Gênes que les dissensions franco-anglaises furent les plus marquées. En dépit du soutien français à cette participation, Lloyd George a tout fait pour en exclure la possibilité. Le 16 février, le gouvernement anglais fit savoir à Tchenkeli que, puisque la conférence était consacrée aux problèmes européens, la participation de la Géorgie, pays asiatique et non européen, ainsi que des autres Caucasiens, était impossible (15).

Le 23 février, Toptchubachov, Tchenkeli, Tchermoeff et Aharonian firent parvenir à Poincaré une nouvelle note dans laquelle ils protestaient contre l'intention des bolcheviks d'amener à la conférence des commissaires du peuple des gouvernements fantoches des républiques soviétiques du Caucase, présentés par eux comme des représentants légitimes de leurs peuples. Le document faisait ressortir que tous les accords qui viendraient à être passés par des sociétés occidentales avec les Soviets en ignorant les gouvernements légitimes du Caucase seront considérés, conformément aux dispositions de la déclaration du 10 juin 1921, comme dénués de toute valeur juridique (16).

Le 31 mars, prenant la parole devant la Chambre, Poincaré souligna l'importance de l'Azerbaïdjan pour la France. Affirmant que les Républiques du Caucase, situées en Asie, ne pouvaient être invitées à la conférence de Gênes, consacrée aux questions strictement européennes, le président du Conseil français souligna néanmoins que la Russie soviétique, qui s'était emparée du Caucase par la force, n'avait pas elle non plus le droit de parler au nom des États caucasiens. Poincaré déclara également qu'il avait l'intention de poursuivre en Azerbaïdjan une politique pétrolière offensive («Nous ne reconnaitrons aucun acte portant atteinte aux droits souverains du gouvernement azerbaïdjanais») (17).

Il est à noter qu'il y avait au Parlement français des groupes influents partisans d'une attitude intransigeante de Paris envers les bolcheviks au Caucase. Avant le début de la conférence de Gênes, en particulier, la commission des relations extérieures du Sénat français exigea de réclamer à titre de condition préliminaire à l'établissement de relations économiques avec le Kremlin, le retrait par les bolcheviks de leurs troupes du Caucase (18).

Lors d'une réunion tenue à Paris le 3 avril, les représentants des quatre Républiques caucasiennes définirent les grandes lignes que devaient respecter les représentants des délégations diplomatiques de



*Conférence de Gênes, couverture des documents*

l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Caucase du Nord et de l'Arménie à propos de la conférence de Gênes: 1) Au cas où, pour une raison quelconque, la question caucasienne ne figurerait pas à l'ordre du jour de la conférence de Gênes, les représentants caucasiens doivent en prendre acte. 2) Dans le cas où cette question viendrait néanmoins à y être débattue, les représentants des Républiques du Caucase doivent y être écoutés. 3) Dans le cas où, sous la pression des États de l'Entente, les bolcheviks se verraient contraints de reconnaître l'indépendance de la Géorgie, il est indispensable d'exiger que les autres Républiques du Caucase soient elles aussi exclues des limites de la Russie. 4) Accorder aux sociétés occidentales les mêmes avantages économiques que ceux proposés par les bolcheviks, en octroyant au capital étranger toutes les garanties nécessaires pour qu'il puisse travailler dans les conditions qu'il souhaite (19). ❀

*Suite au prochain numéro*

## Bibliographie:

1. Duroselle J.-P. Histoire diplomatique de 1919 à nos jours. Paris. 1990. P.67.
2. Ibidem. P. 64-65.
3. Гасанлы Д. История дипломатии Азербайджанской Республики. Т. II. Внешняя политика Азербайджана в годы советской власти (1920-1939). Москва. 2013. С. 581.
4. Duroselle J.-P. Histoire diplomatique de 1919 à nos jours. P. 65-66.
5. Le 10 juin 1921, les représentants diplomatiques à Paris des républiques caucasiennes avaient signé une déclaration portant création d'une Union des États caucasiens. Il y était affirmé, entre autres, que l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Caucase du Nord et l'Arménie suivraient désormais une seule politique étrangère, par la coordination de leurs efforts diplomatiques. Référence de la traduction complète en russe du texte dans: Кавказская Конфедерация в официальных декларациях, тайной переписке и секретных документах движения «Прометей». Сборник документов. Сост., пред., пер., прим. Г. Г. Мамулия. Москва. 2012. С. 41.
6. A. Aharonian (président de la délégation de la République Arménie), A.M. Toptchubachov (président de la délégation de la République d'Azerbaïdjan), A.M. Tchermoeff (président de la délégation de la République du Caucase du Nord), A. Tchenkeli (Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Géorgie). Note à A. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, président du Conseil Suprême. Paris, 4. 1. 1922 // Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC). Nanterre. Microfilms des archives du gouvernement géorgien. Mfm 881. Bobine 118.
7. A. Aharonian (président de la délégation de la République Arménie), A.M. Toptchubachov (président de la délégation de la République d'Azerbaïdjan), A.M. Tchermoeff (président de la délégation de la République du Caucase du Nord), A. Tchenkeli (Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Géorgie). Note à A. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, président du Conseil Suprême. Paris, 5. 1. 1922 // Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE). Correspondance politique et commerciale (CPC). 1918-1940. Série Z (Europe). Dossier n° 634 Russie (Caucase) n° 634. Fol. 4-5.
8. Ibidem. Fol. 5.
9. Ibidem. Fol. 7.
10. Ibidem. Fol. 9.
11. A.M. Toptchubachov (président de la délégation de la République d'Azerbaïdjan), A. Aharonian (président de la délégation de la République Arménie), E. Gueguetchkori (ministre des Affaires étrangères de la Géorgie). Note à Monsieur le président du Conseil Suprême. Cannes, 7. 1. 1921 // Ibidem. Fol. 10.
12. Le texte du mémorandum a été rédigé par une commission spéciale que président Toptchubachov. Voir: Procès-verbal de la réunion du Conseil des représentants des quatre Républiques Caucasiennes, tenue le 31 février 1922 à 4 heures 1/2 de l'après-midi, au bureau de la délégation de la République du Caucase du Nord // BDIC. Microfilms des archives du gouvernement géorgien. Mfm 881. Bobine 118.
13. A. Aharonian (président de la délégation de la République Arménie), A.M. Toptchubachov (président de la délégation de la République d'Azerbaïdjan), A.M. Tchermoeff (président de la délégation de la République du Caucase du Nord), A. Tchenkeli (Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Géorgie). Note à Son Excellence Monsieur Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Paris, 30. 1. 1922 // AMAE. CPC. 1918-1940. Série Z. Dossier n° 634 Russie (Caucase) n° 634. Fol. 13.
14. Мамулия Г. Борьба за свободу и независимость Кавказа (1921-1945). Тбилиси-Париж. 2012. С. 46.
15. E. Gueguetchkori. Note à L. Facta, le président de la conférence de Gênes. 10. 4. 1922 // BDIC. Microfilms des archives du gouvernement géorgien. Mfm 881. Bobine 118.
16. A. Aharonian (président de la délégation de la République Arménie), A.M. Toptchubachov (président de la délégation de la République d'Azerbaïdjan), A.M. Tchermoeff (président de la délégation de la République du Caucase du Nord), A. Tchenkeli (Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Géorgie). Note à Son Excellence Monsieur Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. Paris, 23. 2. 1922 // Le Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen (CERCEC).



*Réunion de la délégation azerbaïdjanaise à la Conférence de Paix de Paris.  
Au bout de la table A.M. Toptchubachov*

Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Paris. Archives d'Ali Mardan-bey Toptchubachov. Carton n° 2/1.

17. Гасанлы Д. История дипломатии Азербайджанской Республики. Т. II. С. 567.
18. Les Etats du Caucase et la conférence de Gènes. Paris, 13. 3. 1922 // AMAE. CPC. 1918-1940. Série Z. Dossier n° 634 Russie (Caucase). Fol. 44-45. Tout ceci, évidemment, ne signifie pas que l'establishment politique français avait tout entier adopté une position aussi résolument antisoviétique. Par exemple, l'auteur de la note mentionnée plus haut à l'intention du ministère français des Affaires étrangères écrivait que la présentation aux bolcheviks de pareilles conditions provoquerait sans aucun doute leur départ de la conférence, et donc,

par voie de conséquence, l'échec de celle-ci. Le seul moyen d'obtenir l'évacuation du Caucase par les bolcheviks est d'octroyer une aide massive en armes et en argent aux insurgés géorgiens et, pour la France, de s'engager directement dans les affaires du Caucase, ce que le gouvernement français n'acceptera sûrement pas. Et donc, si Paris est néanmoins décidé à avoir accès au pétrole du Caucase, il lui faudra bien traiter avec les gouvernements bolchéviques locaux. // Ibidem.

19. Procès-verbal de la réunion des représentants des quatre Républiques Caucasiennes. Paris, 3. 4. 1922 // BDIC. Microfilms des archives du gouvernement géorgien. Mfm 881. Bobine 118.